



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 mai 2022

### **Etat de catastrophe naturelle activé pour les communes de Guadeloupe et de La Réunion touchées par les récentes inondations**

A la suite d'inondations et des coulées de boues d'une ampleur sans précédent observées dans l'archipel de la Guadeloupe le 30 avril 2022 et des orages pluvieux ayant fortement impacté l'île de La Réunion entre le 02 et le 04 avril 2022, **la procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été activée par le Ministère de l'Intérieur s'agissant respectivement des communes des Abymes, de Pointe-à-Pitre, du Gosier et de Morne-à-l'Eau en Guadeloupe, et de Salazie à La Réunion.**

**La commission catastrophe naturelle (Catnat), réunie en urgence le 10 mai 2022 pour statuer de la recevabilité de ces deux demandes, a délivré un avis favorable à chacune d'entre-elles.**

**L'ensemble des sinistrés de ces communes pourront donc bénéficier du statut de catastrophe naturelle et être indemnisés en fonction des dégâts subis sur leurs biens assurés.**

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

#### **CONTACTS PRESSE**

**Ministère de l'Intérieur**

[sec1.pressecab@interieur.gouv.fr](mailto:sec1.pressecab@interieur.gouv.fr)

**Ministère des Outre-mer**

[mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)

[Désinscription ici](#)